



Compte rendu de l'assemblée générale du CLD le 16 mars 2018

1) Introduction

- Cette assemblée s'est tenue dans la salle polyvalente de Doue à 18h30.
- Caroline Brisset devient référente CO en remplacement d'Evelyne Baron.

2) Actualité du PNR :

- la démarche BIOTERRE

* rendu le 16 février 2018 d'une première partie de l'étude Master Bioterre. 2ème partie le 15 mai à La Ferté Gaucher (cf convocation).

Pour rappel : travail d'étudiants via un questionnaire sur le ressenti du PNR sur le territoire et hors territoire : rejoint le diagnostic déjà fait par l'IAU (agence Régionale d'aménagement et d'urbanisme) : peu de connaissance de la population, manque de politique de communication du SMEP.

- la Région a enfin envoyé au Préfet de Région le dossier pour avis, en réponse aux objections faites sur le projet PNR (en particulier l'exclusion de 9 communes le long de la D934).

- Pas gagné, vu les réticences de la fédération qui ne conçoit pas ce qu'un PNR périurbain peut être, **pas un PNR complètement** rural (voir avis du président du PNR de la montagne de Reims).

- Réticences sur l'urbanisation, sur les voies de communication qui ne se limitent pas à des routes de campagne du 19ème siècle, à des chemins pittoresques.

- Tenir sur l'idée : un PNR est aussi un espace de **développement humain**, un territoire qui n'est pas un désert. D'où l'importance de ne pas oublier le développement social de notre territoire pauvre, le plus pauvre des PNR franciliens (cf les études IAU).

3) les commissions SMEP

- peu de réunions :

* excepté Administration - Finance - Communication

* agriculture

* développement économique

- pour info, action de soutien à la filière viticole sur les Morin-farouche opposition du syndicat des vignerons champenois- recours auprès du ministre de l'Agriculture pour refuser une zone blanche de protection demandée).

- projet de création de la 1ère ferme sylvicole à Beautheil (recenser les parcelles, les remembrer pour mieux exploiter, et développer la filière bois-énergie)

4) le CO

- bon relationnel du CO avec le SMEP (participation au bureau, aux comités). Bonne écoute et climat constructif.

- budget 2018 accordé par le SMEP au CLD (cf pièce jointe):

- création d'un poste de secrétaire bénévole : M Lorenter.
- renfort d'un poste de stagiaire à temps complet (6000 euros/an)
- budget annuel : 13500 euros , dont une exposition itinérante (2500) pour faire connaître le projet aux populations. Pilotée par l'atelier communication du CLD .

5)le colloque de Reims le 1er déc 2017

-anniversaire des 50 ans des PNR.

-M Olaf HOLM, directeur du PNR de la Montagne de Reims favorable à notre PNRB2M parce que :

*notre PNR est en phase avec l'idée originelle ,

*un PNR étant **d'abord** un instrument de développement territorial durable, axé sur l'environnement et le social (dont le développement économique), en partenariat avec tous les acteurs, pas un outil juridique de contrainte (avis divergent avec la fédération).

*ne jamais oublier : le **projet de PNR est au service de l'homme** (= élément majeur de la biodiversité)

*il faut contruire un lien entre population et patrimoine pour que chacun s'approprie le territoire, en protection et en développement.

*les élus sont des animateurs du territoire, par leurs actions communales (mises en place dans leur PLU, par ex trame bleue, verte, etc)

*« convaincre plutôt que contraindre ». politique de communication active, en s'appuyant aussi sur la société civile et les associations d'environnement.

6) intervention de Mme THAO, responsable des chartes à la fédération nationale des PNR

pour recenser les nouveautés de la loi du 8 août 2016 :

*reconquête du pouvoir des communes sur celui des intercommunalités

*PNR pour 15 ans.

*intégration continue de communes intéressées et faisant partie de l'enquête publique , pendant les 15 ans du PNR.

*les documents d'urbanisme (PLU , SCOT par ex) doivent être compatibles avec la charte.

*les autres autorisations de l'Etat(ouverture de carrières, éoliennes, par ex) doivent être, elles aussi compatibles avec la charte.

*il y a donc le retour de la maîtrise du territoire par les élus locaux.

7)compte rendu de l'atelier Agriculture et forêt

présenté par Mme Nuytens (atelier de 7 membres).

-M Bontour, présent et invité par Mme Nuytens, apporte des éclaircissements sur le fonctionnement du SMEP, la place du CLD, et explique que ce projet de parc a été initié dans les années 2006 par la Région Ile de France, afin que l'Est de l'Ile de France soit doté d'un PNR, rééquilibrant le territoire régional.

-Notre parc sera effectif, le SMEP se transformant en syndicat de fonctionnement, dès que la charte sera écrite (5 ans en général) et validée par les instances, dont l'Etat, par décret .

-Le périmètre actuel pourra bouger puisque les communes non adhérentes actuellement pourront solliciter leur entrée à tout moment , dans les 15 ans de validité de la charte.

-La Région et les élus locaux ont souhaité un parc pour garder le caractère paysager , pour lutter contre la sur-urbanisation rampante actuelle, pour promouvoir des politiques territoriales à « large spectre »(économique, sociale, agricole, transports, etc).

-Le parc peut apporter des moyens supplémentaires pour aménager et développer le territoire (Région, Etat, Europe).

-M Bontour précise qu'un PNR est un outil de développement, de réparation des erreurs du passé (ex aménagement de la D934, si décriée par la commission de l'Environnement de l'Etat), et non une manière de figer un territoire (ce n'est pas un parc National).

- Le syndicat du PNR sera une structure fédératrice pour gérer, au niveau local, entre élus locaux (qui ont déjà des habitudes de travail ensemble), des problèmes communs.
- Notre territoire n'a pas la volonté de rester le parent pauvre de la Région (ce sera, néanmoins, **au départ** le plus pauvre des PNR existants), sachant qu'il a des atouts à développer(économie, agro économie, agriculture, tourisme vert, formation, etc) et une identité locale à affirmer (M Saint Martin), créant ainsi de la cohésion sociale.
- Un certain nombre de participants présentent leur motivation pour travailler sur la charte et pour y inscrire des actions concrètes, compte tenu de leur compétence ou histoire personnelle.
- Comme peut le dire Mme Nuytens, c'est une nouvelle aventure locale.Elle pense que tout n'est pas écrit, mais A ECRIRE collectivement (au regard des projets des PNR d'Ile de France existants).

- Rappel du périmètre de travail de l'atelier/commission SMEP
- productions alimentaires et non alimentaires
- filières et circuits de commercialisation, filières de proximité
- productions spéciales, traditionnelles (cidre, pommes) ou innovantes (chanvre), ou à réintroduire (vignes).
- préservation des paysages et de l'environnement, pratiques agricoles,
- mode de consommation : restauration collective
- identité régionale, alimentaire, culinaire (animales et végétales) (ex pain/Brie)
- tourisme vert : activités touristiques rurales et agricoles
- structuration des espaces ruraux et agricoles (ex morcellement)
- élevage (production laitière et fromage) et diversification (moutons, etc)
- exploitation forestière et filière de transformation (la forêt française occupe la 1ère place mais c'est aussi le 1er déficit, et 150 scieries ont disparu).

-Plan de travail de l'atelier :

*inventaire (diagnostic) sur l'agriculture et la forêt (état des lieux, productions, pratiques, filières, évolutions)

*étude de la traçabilité actuelle (entre production locale et consommation locale)

*échanges entre agriculteurs avec les voisinages (comprendre les besoins des uns et des autres)

-concernant la forêt, M Foucher intervient pour présenter sa démarche de création et de développement d'une filière bois . Aujourd'hui, il explique être en contact avec le Département et la Région qui voient d'un oeil très favorable son initiative.De plus, il explique que sa démarche est menée avec une méthodologie haute qualité, qui pourrait être utilisée pour d'autres projets du PNR.

8)compte rendu de l'atelier sur la charte

-présenté par M Renaud.

--rappel du stade actuel de la procédure, et de la place de la charte du PNR dans la hiérarchie des normes des documents d'urbanisme.

-examen du document cartographique de la charte du PNR du Gâtinais (seul PNR intégrant un morceau de Seine et Marne).

-étude superficielle du contenu d'autres chartes(Haute Chevreuse -Ile de France, Oise -Pays de France, des Ardennes, du Golfe du Morbihan, de l'Aubrac(PNR en création) pour voir celui qui se rapprocherait le plus des caractéristiques du nôtre.

-étude aussi des chartes de la Montagne de Reims pour son caractère périurbain, des Vosges du Nord et Côtes et Marais d'Opale (Boulogne sur Mer), en raison d'une importante agglomération et de voies de communication à grande circulation.

– Méthodologie d'élaboration de la charte, commune à ces PNR dont ceux de l'Ile de France :

*axes stratégiques

*les objectifs stratégiques

*les objectifs opérationnels

*les actions ou mesures(2 à 5 par objectif opérationnel)

- Afin que tous les ateliers puissent travailler avec ce fil conducteur, dans un souci de cohérence et de facilitation de la rédaction de la charte, organisation d'une réunion des animateurs d'ateliers pour expliquer cette méthodologie.
- A été décidé 5 axes stratégiques :
 - *un territoire innovant à l'heure du Grand Paris
 - *révéler, préserver, valoriser la richesse des patrimoines culturels et bâtis
 - *promouvoir l'identité et la qualité de vie en Brie (ex mobilités, développement social...)
 - *agir pour le maintien et la reconquête de la biodiversité, de l'eau, des paysages.
 - *créer une dynamique économique par la valorisation durable des ressources.
- axe transversal : convaincre plutôt que contraindre.

9) Compte rendu de l'atelier patrimoine, urbanisme, paysages, transport et numérique

a) sous atelier « transport et mobilités »

-présenté par M Brjost.

- a été remis à l'animateur un long rapport, rédigé par 3 membres (Mme Persoz, M Brjost et Mme Josy Mollet-Lidy, rédactrice).
- peut être envoyé à tout membre en souhaitant un exemplaire.
- Envoi au SMEP .
- Ce rapport inclut des améliorations de routes et cheminements (ex la traversée de villages devenant des contournements de l'autoroute payante) . Proposition d'une bretelle d'accès à la A4, en direction de Reims, au niveau du rond point de Couilly Pont aux dames).
- Mais pas que. Examiner l'ensemble du réseau routier du périmètre (enfer de la D934, de la traversée de Chailly en Brie, etc) . Besoin de compétences techniques (cf le conseil départemental).

b) sous atelier « urbanisme et patrimoine »

-le document sur le patrimoine et les paysages remarquables, réalisé par les Amis du PNR, pas encore exhaustif, même s'il est déjà bien documenté et impressionnant.

- les communes devront, avec l'aide du Parc, poursuivre les inventaires. Mme Landrieux se propose pour centraliser les infos.
- Concernant les paysages, Mme Buisson, présidente de Nature et Environnement de Seine et Marne, transmet un document (Mortcerf référent).
- des interrogations sur le rôle de chacun (SMEP, CLD, CO, etc).
- Place inexistante des associations, alors qu'elles ont des connaissances et compétences en leur sein.
- Problème des décharges publiques ou sauvages (rechercher des solutions avec les institutions).
- Problème des pollutions chimiques, physiques, visuelles, à recenser d'abord (recherche ensuite de solutions).
- Pour résumer : **comment faire du développement économique, sans générer du bruit, des déchets, des fumées, des encombrements sur les routes non dimensionnées, ET de l'emploi et des richesses (taxes) TOUT en préservant l'Environnement .**

10) Compte rendu de l'atelier CLD/ SMEP sur la communication

- présenté par M Gehart.
- Objectif : faire connaître le PNR aux populations (cf l'étude Bioterre)
- actions programmées, via un comité de promotion du projet de PNR.
- En attendant l'avis d'opportunité, création d'un comité de labellisation pour soutenir les initiatives locales actuelles et donner de la visibilité au PNR .
- Se concentrer donc sur les actions permettant l'ancrage du CLD dans le territoire et le développement de la notoriété du PNR.

- Actions actuelles des communes ou des associations qui doivent entrer sur les valeurs et ambitions du Parc(ex satisfaire les besoins humains, valoriser le territoire, créer de la richesse locale)
- -les valeurs du comité de promotion : voir document joint au compte rendu.
- Exemples d'actions : planification de réunions publiques, intégration du logo « oui au PNR », espaces d'expositions, mise à disposition de documentation, insertions dans des média, site, blogs, ou bulletins municipaux , etc
- besoin de mobiliser l'ensemble des membres du CLD :
 - * pour la mise en page des documents, rédiger les contenus, etc
 - *animer les réunions
 - *organiser les expositions (besoin de bras aussi)
 - *distribuer dans les boîtes à lettres
 - lères actions :
- *foire aux fromages 2018 (présence d'un stand et organisation de navettes par bus , pour les populations non columériennes-besoin d'accompagnants)
- * création du logo « oui au PNR »
- * affichage publicitaire dans Coulommiers de la réunion du 15 mai 2018
- set de table avec logo dans les restaurants de la foire

11) Propositions de l'assemblée

- envoyer au président du SMEP les rapports finalisés des ateliers.
- à donner aux communes, qui pourraient faire retour de leurs propres actions (échange d'information).

12) conclusion

Les participants se quittent en soulignant la qualité des travaux mais regrettent le faible nombre des présents à l'assemblée. Ils s'interrogent sur la raison. Démotivation ? Date, horaire, lieu inadaptés ?

Fait le 12 mai 2018

Josy Mollet-Lidy, rédactrice